

Émetteur

AUDIS SN

3 rue Jean Rédélé
76370 MARTIN EGLISE

Tél.: 0232146868

Email: contact@audis.fr

Adressé à

AM EXPRESS'O

Facturation
30 Hameau Willy Brandt
35410 Domloup

Numéro TVA: FR75100241470

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Réduc.	Total HT
3091 - CAFE NOIR SUCRE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	59,72	6	30%	250,82
3080 - AROME CACAO VAN HOUTEN X25 GOB CARTONX12 AROME CACAO VAN HOUTEN X25 GOB CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 18062095)	5,5%	68,75	4	30%	192,50
3081 - AROME CACAO VAN HOUTEN CRUNCHY X25 GOB CARTON X12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 18069070)	5,5%	86,50	1	30%	60,55
3031 - CAPPUCCINO NOISETTE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	68,70	2	30%	96,18
3043 - VELOUTE LEGUMES CROUTONS X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21041000)	5,5%	70,29	2	30%	98,41
3093 - CAFE NUAGE SUCRE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	65,72	4	30%	184,02
3030 - CAPPUCCINO CAMEL X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	68,70	1	30%	48,09

Conditions de règlement: Règlement à 30 jours fin de mois

Mode de règlement: Ordre de prélèvement (sur compte FR76 1...)

Total net avant remise	1 329,38
Remise totale	398,81
Total HT	930,57
Total TVA 5,5%	51,18
Total TTC	981,75
Payé	981,75
Reste à payer	0,00

Versements déjà effectués

Règlement	Montant	Type	Num
30/06/2026	981,75	Ordre de prélèvement	7260609

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'acquittement, la restitution des marchandises aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payée. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spécifique sur la facture.

Conditions générales de vente - https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf